#### Préambule



Située au centre de l'arc des Petites Antilles, à 120 km au nord de la Martinique et à 7 000 km de la métropole, la Guadeloupe se distingue notamment par sa structure archipélagique au cœur d'un environnement géographique constitué par les micro-Etats de la Caraïbe.

Derrière la Martinique, la Guadeloupe est la région française la plus petite en terme de superficie, représentant un peu moins de 0,3 % du territoire national<sup>1</sup>.

La Guadeloupe dite « continentale », composée des îles de Basse-Terre et de Grande-Terre séparées par un étroit bras de mer, est entourée des îles du Sud : Marie-Galante, La Désirade, Les Saintes (Terre-de-Bas et Terre-de-Haut) et les ilets de la réserve naturelle de la Petite Terre.

Depuis la loi organique du 21 février 2007, les communes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, initialement rattachées, ont été érigées en Collectivités d'Outre-Mer au sens le l'article 74 de la Constitution.

Les spécificités du territoire de la Guadeloupe conduisent à souligner trois éléments du contexte local, transversaux à tous les domaines d'aménagement et de développement :

#### • La double insularité

Si la nature insulaire et archipélagique de la Guadeloupe constitue un atout de par la diversité et la richesse des territoires qu'elle produit, elle crée cependant un frein au développement par la double insularité à laquelle doivent faire face les îles du Sud. A l'éloignement de la métropole s'ajoute en effet l'isolement vis à vis de la Guadeloupe continentale, qui entraine des difficultés particulières pour le quotidien de leurs habitants liées principalement aux surcoûts et aux dysfonctionnements des transports, et peuvent en partie expliquer la tendance à l'exode économique et démographique constatée sur ces espaces.

#### • L'importance du littoral

La Guadeloupe est le département d'outre mer qui bénéficie du plus grand linéaire côtier avec près de 555 km de côtes, sur lesquelles l'ensemble des communes (à l'exception de St Claude) dispose d'une façade maritime et d'un port (quelque soit son usage : passagers, marchandises, pêche, plaisance). Le littoral occupe une place d'autant plus importante qu'il concentre la majorité des fonctions écologiques, sociales et économiques primordiales pour l'archipel. Ces enjeux et pressions contradictoires ont favorisé le développement et l'attractivité de ces zones tout en participant au mitage de leurs paysages et à la dégradation du patrimoine et des espaces naturels sensibles qui les composent. Le contexte réglementaire fort reste cependant en faveur de la préservation de ses atouts, même si sa mise en œuvre reste difficile à traduire concrètement. A cet égard, le concept de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) expérimenté sur certains territoires ouvre des perspectives intéressantes.

### • La prégnance des risques naturels

L'arc antillais est particulièrement exposé aux risques naturels majeurs, qui se cumulent et se superposent en Guadeloupe de manière complexe :

- ✓ le risque sismique est partout présent, et en particulier sur les zones de faille ;
- ✓ le risque volcanique, lié à l'activité de la Soufrière, volcan de type explosif ou « gris » ;
- ✓ le risque tsunamis, pouvant résulter des deux risques précédents ;
- ✔ le risque cyclonique, par la situation géographique de l'île placée régulièrement sur la trajectoire de cyclones destructeurs ;
- ✓ le risque d'inondations, le plus fréquent et prenant rapidement des proportions catastrophiques ;
- ✓ le risque de mouvements de terrain, conséquence de l'instabilité des formations géologiques.

<sup>1- 1 628</sup> km<sup>2</sup>, 5 fois plus petite que la plus petite des régions de l'Hexagone

# 1) UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DESEQUILIBRE

### • Une topographie déterminante



Les éléments naturels et géographiques ne sont pas sans impact sur l'urbanisation de la Guadeloupe et l'occupation de l'espace. Les différentes particularités conduisent ainsi à identifier l'exiguïté d'un territoire insulaire, les contraintes liées au relief d'une île volcanique ou à la présence prononcée d'aléas naturels, les réalités biologiques tropicales qui pèsent sur l'agriculture ou encore la nature éclatée du territoire liée à son organisation archipélagique.

Ces caractéristiques induisent des difficultés notamment pour l'aménagement équilibré des territoires et la maîtrise du foncier.

IGN, DDE Guadeloupe 2010

Elles conduisent à une occupation spatiale diversifiée :

- ✓ La Basse-Terre (ou bassin « vert ») est une île volcanique et montagneuse au relief escarpé dont la partie centrale, autour du volcan de la Soufrière, est largement inhabitée et où la population se concentre sur la frange littorale. Composée de milieux très humides, elle est recouverte par une forêt tropicale luxuriante.
- ✓ La Grande-Terre (ou bassin « saléen »), calcaire, est une région de plaines faiblement vallonnée et sèche qui regroupe au sein d'une vaste conurbation une part importante de la population, des activités économiques et des activités touristiques.
- ✓ L'ensemble des îles, Marie-Galante, Les Saintes et La Désirade, en interconnexion constante avec la Guadeloupe continentale.

### Deux agglomérations prépondérantes

S'appuyant sur 32 communes de superficie globalement assez étendue (à l'exception notable des villes de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre), l'armature urbaine de la Guadeloupe est organisée autour d'une hiérarchie composée :

✓ des deux agglomérations de Pointe-à-Pitre et Basse-Terre, qui regroupent plus de la moitié de la population guadeloupéenne et créent une bipolarité affirmée marquée par un nombre conséquent de fonctions urbaines. L'agglomération pointoise (Pointe-à-Pitre, Abymes, Baie-Mahault, Gosier) se définie comme le « pôle économique » de l'archipel en concentrant 40 % de la population et 60 % des emplois salariés. Le deuxième bassin de vie est constitué des communes de Basse-Terre, Saint-Claude, Gourbeyre, Baillif, Vieux-Fort, Vieux-Habitants et Trois-Rivières. Il représente le « pôle administratif » de l'île par la présence de la majorité des services de l'Etat et des grandes collectivités.



Place de la Victoire, Pointe-à-Pitre © A. Chopin « La Guadeloupe vue du ciel »

- ✓ de pôles d'organisation territoriale secondaires, définis par le projet de Schéma d'Aménagement Régional (SAR) comme « pôles d'équilibre » venant relayer les deux agglomérations urbaines principales et comprenant Sainte-Rose, Goyave, Le Lamentin, Le Moule, Petit Bourg et Sainte-Anne. Leur influence sur l'équilibre du territoire ainsi que leur développement sont cependant fortement contraints par la place dominante des pôles principaux, ne facilitant pas une répartition équitable des activités, des équipements, des flux et des personnes sur l'archipel.
- ✓ de **centres-bourgs**, qui viennent compléter cette armature urbaine multipolaire. Ils souffrent dans leur majorité d'un manque d'attractivité dû à la perte de services et de commerces, à la présence d'espaces publics et d'habitats dégradés ou laissés à l'abandon ainsi qu'à une mauvaise organisation des transports et à l'absence d'animation. Cette paupérisation se caractérise notamment par la surface importante des dents creuses recensés².

<sup>2-</sup> En 2000, 300 ha ont été identifiés par l'Agence Foncière de la Guadeloupe répartis sur près de 4 000 parcelles.

### • Une croissance urbaine peu encadrée



La dévitalisation croissante de la plupart des centres-bourgs a agit au profit d'une dynamique de péri-urbanisation par un déplacement progressif des fonctions urbaines et des habitants à fort pouvoir économique vers la périphérie.

Les conséquences de ce phénomène, qui accompagne la forte accélération depuis la seconde moitié du 20e siècle du développement urbain en Guadeloupe, pèsent de tout leur poids sur l'équilibre fragile d'un territoire par nature exigu tout en grevant l'avenir des générations futures :

✓ Mitage urbain et consommation d'espaces essentiellement prélevés au détriment des usages développés au sein des terres agricoles et des milieux naturels. Peu contrôlé par les communes face à la pression foncière et immobilière soutenue par la configuration topographique complexe du territoire, l'habitat s'est développé dans les espaces éloignés des tâches urbaines existantes sous une forme disparate ainsi que linéaire le long du réseau routier important.

- ✓ Allongement des distances parcourues et dépendance automobile pratiquement sans alternative, qui accentuent les dépenses énergétiques et les rejets de gaz à effet de serre.
- ✓ Renforcement des congestions de circulation routière par la concentration géographique des tunnels de migration pendulaire autour des deux agglomérations de la Grande-Terre et de la Basse-Terre.
- ✓ Augmentation du morcellement et de l'enclavement éco-paysagers des territoires par une dispersion résidentielle, commerciale et industrielle.
- ✓ Et enfin, détérioration de la qualité de vie, des milieux et de la biodiversité.

La Guadeloupe se caractérise par un nombre de blessés et d'accidents par habitant supérieur à la métropole et à la Martinique. L'**insécurité routière**, qui résulte de comportements à risques, est également issue :

- ✓ d'une répartition spatiale non optimisée de la population générant d'une part des déplacements et conduisant d'autre part à une lecture peu claire des transitions entre milieux urbains et interurbains ;
- ✓ d'un traitement insuffisant des usagers vulnérables (2 roues, piétons) dans les politiques d'aménagement, les usagers vulnérables étant les principales victimes des accidents de la route en Guadeloupe.

Dans les quatre Dom, les schémas d'aménagement maîtrisent mal les constructions spontanées : en Guadeloupe, 5 à 10 % des maisons individuelles seraient construites sans permis. La Guadeloupe est cependant dotée depuis janvier 2001 d'un SAR, dont les prescriptions ont peu été traduites dans les documents d'urbanisme communaux. Ces derniers restent pour leur grande majorité en phase de révision, parfois depuis de longues années, et très peu ont évolué en Plan Local d'Urbanisme (PLU). La révision du SAR engagée par le Conseil Régional, qui devrait aboutir avant la fin 2010, pourrait faire évoluer cette situation et permettre notamment la mise en œuvre d'une planification intermédiaire manquante à ce jour à travers les Schémas de COhérence Territoriaux (SCOT).

Il faut enfin noter que la Guadeloupe doit concéder des améliorations en matière d'accessibilité dans les domaines des transports, de la voirie et du bâtiment.

### • Un foncier rare mais disponible

La situation foncière se résume dans la répartition de la surface globale de l'archipel, soit 163 200 ha :

- 37 200 ha de zones urbanisées, soit le 1/4 de la surface totale : 17 500 ha de zones urbaines (11 % de la superficie totale), 7 700 ha de zones à urbaniser (5 %), 12 000 ha de zones d'habitat diffus (7 %).
- 126 000 ha de zones non urbanisées, soit les 3/4 de la surface du territoire : 62 000 ha de zones naturelles incluant les espaces forestiers (38 %), 64 000 ha de zones agricoles (39 %) dont 6 400 ha sont pollués par la chlordécone.

Le besoin global de terrains à l'horizon 2030, estimé par les travaux récents de révision du SAR en matière de logements, d'activités ainsi que d'équipements et d'espaces publics, s'élève à 1 500 ha, soit une surface nécessaire très en deçà des disponibilités foncières théoriques ou réelles déjà réservées dans les documents d'urbanisme des communes (dents creuses et friches des zones urbaines, zones à urbaniser).

L'enjeu de la maîtrise du développement urbain se situe ainsi à trois niveaux :

- ✓ la densification du tissu urbain existant (en résolvant notamment les problèmes liés à l'indivision) et l'affirmation plus claire des fonctions données aux centres-bourgs ;
- ✓ la hiérarchisation donnée aux usages du foncier en forte concurrence, notamment en faveur de programmes urbains sociaux de façon à permettre de répondre à la demande globale et limiter l'effet spéculatif ;
- ✓ l'encadrement de l'aménagement et de la viabilisation des terrains en termes de réseaux et d'accessibilité.

# • Prévention et gestion des risques majeurs

La répartition historique du peuplement et des activités humaines, l'exiguïté de l'espace disponible et la concentration de nombreux aléas naturels sur le département imposent une politique concertée de prévention et de gestion des risques comme enjeu majeur du développement durable.

L'axe de la prévention est abordé de manière globale, traitant de la connaissance des phénomènes et des dangers ainsi que des comportements des hommes et des organisations. Les campagnes d'information et de formation sont mises en œuvre pour inculquer la nécessaire culture du risque à la population et apporter aux professionnels les savoir-faire, notamment dans le cadre de l'application des prescriptions techniques pour l'implantation et la construction de bâtiments et infrastructures afin de réduire les conséquences sur les vies humaines et les moyens matériels en cas d'évènement majeur. En outre, la totalité des communes continentales est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé.

La préparation de la gestion de crise se traduit aux différents niveaux de responsabilité publique par l'élaboration de plans d'intervention et de secours et la mise en œuvre de systèmes d'alerte et de surveillance. Elle est notamment une préoccupation au niveau des équipements publics essentiels à la crise (hôpitaux, centres de secours...) et des infrastructures de transport nécessaires tant pour maintenir les liens internationaux que pour assurer un niveau de circulation sécurisé sur l'archipel.

La zone industrielle de Jarry sur la commune de Baie-Mahault concentre la majeure partie des risques technologiques de l'archipel. La présence de deux établissements SEVESO seuil haut a ainsi initié l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). La Guadeloupe compte par ailleurs 119 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

### • La structuration du transport pour assurer le désenclavement territorial



Si l'accessibilité extérieure est acquise à un bon niveau, tant avec l'aéroport international dimensionné et équipé de façon adéquate qu'avec le port international en développement<sup>3</sup>, le système des transports intérieurs reste à améliorer et à développer, tant pour assurer un désenclavement territorial optimal que pour soutenir le développement touristique.

L'écrasante domination de la voiture particulière et la saturation chronique du réseau routier<sup>4</sup>, notamment aux abords des grandes agglomérations, résultent de l'**insuffisance actuelle de l'offre de transports en commun**. La filière se structure néanmoins progressivement, essentiellement centrée autour de la desserte inter-

urbaine du Conseil Général et d'actions de certaines Autorités Organisatrices de Transport Urbain (Plan de Déplacements Urbains [PDU] de l'agglomération pointoise et nouveau réseau de l'agglomération de Basse-Terre) par un équipement progressif en gares routières et arrêts de bus fonctionnels.

L'offre maritime, qui relève exclusivement d'opérateurs privés, souffre d'un manque d'organisation alors que la desserte des Iles du Sud constitue une préoccupation de continuité territoriale claire, tant en termes de passagers que de marchandises. Le maintien et le développement d'un service de qualité sur ces liaisons ainsi qu'une inter- modalité entre transports maritimes et transports collectifs terrestres apparaissent ainsi essentiels dans une optique de désenclavement et de développement du tourisme. Enfin, le caractère insulaire de la Guadeloupe offre de nombreuses alternatives maritimes au mode routier (transport de matériaux pondéreux, bus de mer sur l'agglomération pointoise...).

<sup>3-</sup> Grand projet de nouveau terminal à conteneurs en eaux profondes.

<sup>4-</sup> Les études conduites montrent que la situation va s'aggraver assez vite, pour conduire à une asphyxie complète du réseau (les prévisions de temps de parcours en 2025 s'établissent à 5 h pour la liaison Pointe-à-Pitre - St-François et 3 h 40 pour la liaison Pointe-à-Pitre / Basse-Terre).

### • Le relatif retard de l'intercommunalité de projet

Les établissement publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre concernent seulement 44% de la population régionale et distinguent 4 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération de création récente ne regroupant que 14 des 32 communes qui composent l'archipel. Le rôle majeur joué par les deux agglomérations principales au sein de l'armature urbaine de l'île, l'équilibre territorial recherché au niveau des bassins de vie, la rationalisation de la gestion des équipements et des infrastructures sont autant de points déterminants qui militent en faveur du renforcement des structures intercommunales existantes ou du développement d'une intercommunalité de projet adaptée aux enjeux de chaque territoire.

### 2) UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RECENT

### Une transition démographique en voie d'achèvement

La Guadeloupe a connu une transition démographique exceptionnellement rapide par le doublement de sa population depuis 1950. Le dernier bilan démographique réalisé par l'INSEE estime la population guadeloupéenne (hors Iles du Nord) à **404 000 habitants en 2009**. Sur la dernière décennie, la Guadeloupe a gagné environ 18 000 habitants selon un rythme de croissance équivalent à celui de la Martinique (+ 0,5 % par an) mais plus faible comparativement à celui de l'Hexagone (+ 0,7 %) et des autres départements d'outre-mer (+ 1,5 % à La Réunion, + 3,9 % en Guyane). Le département se distingue actuellement par la jeunesse de sa structure démographique : les moins de 20 ans représentent 31 % de la population (contre 25 % en métropole), et l'âge moyen est estimé à 35 ans (contre près de 40 ans dans l'hexagone). La répartition de la population par sexe reste relativement équilibrée, les femmes demeurant néanmoins majoritaires (53 %).

La densité de population est élevée avec une moyenne régionale au dessus du niveau national (246 hab / km² contre 113), marquée par la concentration de près du tiers des habitants au sein de l'agglomération pointoise (Pointe-à-Pitre, Abymes, Baie-Mahault, Gosier).

La Guadeloupe demeure, après La Réunion, le département d'outre-mer le plus peuplé, et **devrait s'accroître à l'horizon 2030 en dépassant le demi-million d'habitants** pour atteindre une population comprise entre 536 et 568 000 habitants selon les différentes projections développées par l'INSEE.

Ces scénarios permettent également d'identifier les tendances à venir de la dynamique démographique, marquées notamment par l'accentuation du vieillissement de la population<sup>5</sup> et par un solde migratoire restant négatif<sup>6</sup>.

### Une croissance économique de rattrapage

Grâce à l'apport des fonds structurels européens depuis 1989, renforcés par la contribution des fonds publics nationaux (Etat, Région, Département) et au dynamisme du secteur privé, la Guadeloupe a comblé en partie son retard de développement et a bénéficié d'une croissance économique soutenue depuis une quinzaine d'années. Cette dynamique s'essouffle toutefois depuis le milieu des années 2000 : l'écart à la croissance française diminue, et le PIB par habitant en euros constants stagne par rapport à la métropole depuis 2006.

L'économie guadeloupéenne, comme celles des autres territoires ultra marins, a connu depuis le début des années 90 un profond et rapide mouvement de transformation et de modernisation structurelle. Il se caractérise par :

- ✓ une croissance fortement tirée par la consommation finale ;
- ✓ une tertiarisation des activités, dont les services marchands et non marchands constituent la principale branche de l'économie guadeloupéenne, gagnant du terrain sur les secteurs « traditionnels » en nette diminution;
- ✓ une prépondérance des très petites entreprises (moins de 5 salariés);
- ✓ un taux de chômage important, avec près de 23,5 % de la population concernée en 2009 au sens du BIT<sup>7</sup>.

<sup>5-</sup> la part des personnes âgées de 60 ans et plus, qui était de 17.8 % en 2009, passerait à plus de 30 %,

<sup>6-</sup> les retours au pays, plutôt vers l'âge de la retraite, ne suffisant pas à compenser le nombre important de départs dans les tranches d'âge des jeunes adultes (études, recherche d'emploi, etc).

<sup>7-</sup> Bureau International du Travail (ONU).



La concentration des fonctions sur le plan économique prend tout son sens par l'exemple de la zone industrielle et commerciale de Jarry située au sein de la conurbation pointoise, qui représente en terme de superficie la zone économique la plus importante de la Caraïbe. Autour des infrastructures du port de commerce, qui accueille la quasi totalité du trafic de marchandises en Guadeloupe, les activités industrielles et tertiaires implantées concentrent ainsi près de 11 % des salariés de Guadeloupe, réalisant 23 % de la valeur ajoutée régionale et drainant près de 40 % des migrations pendulaires journalières.

Jarry, Baie-Mahault © A. Chopin « La Guadeloupe vue du ciel »

### Une filière agricole à dynamiser

La filière agricole, traditionnellement tournée vers les cultures de la banane et de la canne à sucre, reste importante sur le plan de la cohésion sociale et par l'entretien des territoires qu'elle occupe. La crise traversée par ce secteur depuis le début des années 80, marquée par une diminution des surfaces exploitées, du nombre d'exploitations et de la production, ou encore par la pollution des sols à la Chlordécone, reste problématique dans le cadre de l'objectif d'une plus grande autonomie alimentaire de l'île. Les perspectives restent cependant ouvertes notamment par la diversification de la production amorcée (melon, maraîchage et élevage), par l'apport des organismes de recherche ou par la prise en compte par les collectivités de la nécessité de préserver les surfaces agricoles utiles (objectif de 50 000 ha inscrit au projet de SAR révisé en 2010).

### • Une filière pêche à structurer



La Zone Economique Exclusive (ZEE) guadeloupéenne s'étend sur environ 70 000 km². Elle est constituée de ressources disponibles variées en raison de l'importance de la biodiversité propre aux régions insulaires tropicales.

A l'heure actuelle, l'évaluation de la filière pêche est très difficile à réaliser car il n'existe pas de système de suivi de l'activité des flottilles et des débarquements. Le nombre d'embarcations déclarées, très majoritairement de pêche artisanale et de petite taille, est estimé en 2001 à environ 1 millier, auxquelles il convient d'ajouter autant d'embarcations de pêche informelle. Le réseau de commercialisation est limité.

Pour autant, la Direction Régionale des Affaires Maritimes (DRAM) estime à ce stade la production annuelle à environ 10 000 tonnes, ce qui satisferait 60 % de la consommation locale en produits de la mer, estimée environ à 16 000 tonnes en 2008.

## • Le tourisme, fort potentiel de développement

Le secteur du tourisme représente un potentiel pour le développement économique du territoire. L'archipel conserve son attractivité par de nombreux atouts : conditions climatiques favorables, diversité des paysages et des éléments de patrimoine et de culture, infrastructures et services de qualité, sécurité... Cependant, le cadre concurrentiel exacerbé aux niveaux mondial et caribéen engendre une crise profonde du secteur, caractérisée par une image de la destination ternie par les différents conflits sociaux, une diminution de la capacité d'hébergement lié à un parc vieillissant et mal réparti et enfin une faiblesse de l'offre de services et d'activités. La fermeture de structures hôtelières ou leur conversion en résidentiel pose également la question de la pérennité de l'accueil et du développement de la filière.



© A. Chopin « La Guadeloupe vue du ciel »

Dans une conjoncture globalement défavorable, les axes de relance identifiés doivent permettre la captation d'une clientèle davantage élargie, reposant notamment sur la restructuration et la diversification des infrastructures d'hébergement, le renforcement des filières de la croisière et de la plaisance, une offre plus qualitative faisant émerger un positionnement haut de gamme et enfin la poursuite des efforts entrepris en matière de professionnalisation du secteur.

### • Un déficit global de l'offre de logements sociaux

La Guadeloupe compte en 2006 près de 192 000 logements, dont 154 100 résidences principales représentées au 3/4 par des maisons individuelles. Leur développement est largement concentré sur l'agglomération pointoise et les communes touristiques de la Riviéra (Gosier, Ste Anne, St François), mais également sur les communes limitrophes (Ste Rose, Le Lamentin ou Petit Bourg) marquant ainsi le phénomène de polarisation urbaine.



Logements sociaux, Morne-à-Vaches, Basse-Terre © H. Moutou DDE 971

En 2006, le **parc social** est de 27 544 logements locatifs sociaux<sup>8</sup>, soit 18 % du nombre de résidences principales et 52 % des logements loués, proportion nettement supérieure à ce qui est observé dans l'Hexagone (40 %) ou à La Réunion (46 %).

Si l'augmentation globale des logements sociaux sur la dernière décennie (+ 25 %) s'est plutôt accompagnée d'un redéploiement sur le territoire, ils restent cependant encore très concentrés sur l'agglomération pointoise, pour laquelle les communes des Abymes et de Pointe-à-Pitre en regroupent encore 50 % alors que moins de 20 % de la population y réside.

Malgré l'effort de construction, ce parc demeure insuffisant pour répondre aux besoins recensés, la demande locative sociale étant mesurée au 1er octobre 2010 à un peu moins de 20 000 dossiers<sup>9</sup> en instance.

Les efforts de l'Etat dans la **résorption de l'habitat insalubre** ont été considérables au niveau de la Guadeloupe. Après les grandes opérations d'envergure concentrées, de type quartier Boissard aux Abymes, il reste encore de petites micro poches parsemées sur le territoire et notamment au niveau de la bande littorale. Une éradication complète de l'insalubrité en Guadeloupe est ainsi envisageable à l'horizon 2020.

Il convient enfin de noter la mise en œuvre de deux opérations de **rénovation urbaine** d'envergure sur plusieurs quartiers de l'agglomération pointoise exposés à un habitat fortement dégradé issu de la première rénovation urbaine des années 60-80 et qui ne répond plus aux normes parasismiques actuelles (Bergevin, Chanzy, Henri IV, Centre Ancien et Lauricisque à Pointe-à-Pitre, Grand-Camp et Raizet aux Abymes).

Dans ce contexte, on estime au total, outre les opérations de renouvellement urbain et de résorption de l'habitat insalubre, à environ 20 000 le nombre de logements aidés supplémentaires (locatif social et diversification) à construire afin de promouvoir un parcours résidentiel et un rééquilibrage de l'offre en logement très social, social et intermédiaire.

<sup>8-28 700</sup> au 1er janvier 2008.

<sup>9-</sup> source : observatoire de la demande de logement, DDE Guadeloupe. On estime à 40% la part des demandeurs déjà locataires du parc public ou privé.

### • Des paysages identitaires et patrimoniaux



Les différentes caractéristiques naturelles et anthropiques de la Guadeloupe impriment des paysages fortement variés sur un espace relativement restreint et certainement emblématiques de la Caraïbe, qui en font véritablement des éléments identitaires préservés par le classement ou l'inscription de certains sites. L'atlas des paysages en cours de réalisation permettra d'en apprécier les contours, parmi lesquels on peut citer les paysages agricoles hérités des traditions sucrière et bananière, les paysages du littoral (plages, falaises) ou ceux des milieux humides (mangroves, mares).

Mangrove Grand-cul-de-sac marin © A.Chopin « La guadeloupe vue du ciel »

### • Une biodiversité mondialement reconnue et protégée

L'archipel guadeloupéen résume à lui seul les différents milieux reconnus dans l'arc des Petites Antilles. La variété des conditions liées à la géologie, au relief, au climat et au caractère insulaire se traduit par une extraordinaire richesse biologique dans un espace morcelé en milieux terrestres et marins très divers.

Des profondeurs marines en passant par le littoral et jusqu'au sommet de la Soufrière se succèdent des types d'habitats caractéristiques des milieux tropicaux insulaires : récifs coralliens, prairies sous-marines, mangroves et autres zones humides, forêt sèche décidue ou semi-décidue, forêt sempervirente saisonnière, forêt dense humide, savane d'altitude... propices au développement d'une remarquable biodiversité.

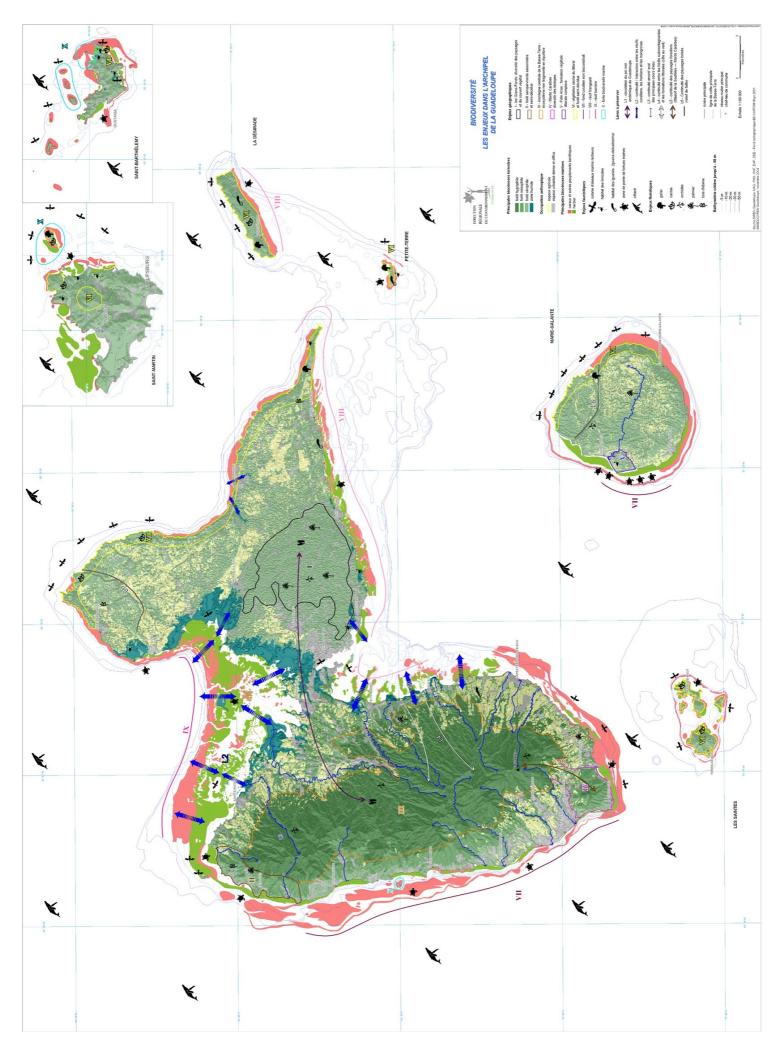
Reconnues comme l'un des 34 « points chauds » mondiaux pour la biodiversité, les îles abritent ainsi une grande concentration d'espèces dont certaines sont endémiques. A titre de comparaison, seulement 1% des 180 mammifères terrestres de la Guyane sont endémiques « stricto sensu » à ce département, alors que ce chiffre avoisine les 20 % en Guadeloupe.

Pic de Guadeloupe - photo ASFA

Le caractère exceptionnel de cette concentration et les menaces qui pèsent sur les biotopes se traduisent par des mesures de protection et par la plus grande densité d'aires protégées des Dom-Tom qui, avec les inventaires et les labels, recouvrent près de 20 % de la surface totale de l'archipel :

- ✓ Parc National de la Guadeloupe créé en 1989 et dont la nouvelle charte est actuellement en projet ;
- ✓ Labels internationaux :
  - depuis 1992, une grande partie de la Guadeloupe est reconnue au titre de la « Réserve de Biosphère de l'Archipel de Guadeloupe » par le classement Man And Biosphere du programme de l'UNESCO;
  - Depuis 1993 est inscrite la baie du « Grand Cul-de-Sac marin » au titre de la convention internationale RAMSAR relative à la conservation des zones humides ;
- ✓ Espaces acquis ou gérés par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres : 11 sites sont protégés par le Conservatoire qui possède environ 1 875 ha ;
- ✔ Réserves naturelles terrestres et marines des Ilets de Petite-Terre et du Grand Cul-de-Sac Marin. Deux nouvelles réserves devraient voir le jour à Marie-Galante et à La Désirade ;
- ✓ Arrêtés de Protection de Biotope : 4 sites identifiés ;
- ✓ Forêts soumises à un régime spécial de protection : 60 % des 69 800 ha de forêt sont soumis à des régimes différents gérées par l'ONF : forêt départementalo-domaniale, forêt humide littorale, forêt domaniale du littoral et forêt départementale ;
- ✓ **Inventaires :** environ 20 500 ha de l'archipel sont classés en 56 ZNIEFF<sup>10</sup> terrestres (près de 1/8 de la superficie de l'archipel). Présence de 8 ZNIEFF marines ;
- ✓ Dispositions de la loi littoral : espaces remarquables du littoral, « bande des 50 pas géométriques », espaces proches du rivage, coupures vertes d'urbanisation.

<sup>10-</sup> Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.



La fragilité des milieux et les pressions anthropiques fortes génèrent les enjeux suivants en matière de biodiversité :

- ✓ Enjeux liés à la présence d'un éco-système très particulier, voire représentatif de la Caraïbe, et dont la préservation de la richesse biologique doit être une priorité ;
- ✓ Enjeux liés à une multitude de fonctions en concurrence avec la fonction écologique de ces sites ;
- ✓ Enjeux de préservation de paysages très caractéristiques, liés à la présence d'une biodiversité particulière ;
- ✔ Continuités à préserver entre des milieux naturels autrefois liés ;
- ✓ Espaces interdépendants, qui nécessitent une réflexion d'ensemble (cours d'eau, zones humides et milieu marin par exemple).

### • Une gestion difficile des eaux potables et usées



Si la ressource en eau est considérable, elle est caractérisée par une extrême variabilité dans l'espace et le temps. L'essentiel de la ressource se trouve en Basse-Terre qui bénéficie d'une pluviométrie importante et d'un réseau hydrographique dense, alors que la majorité des besoins se concentre sur la Grande-Terre : irrigation, usages industriels et demande en eau potable pour la partie la plus urbanisée que constitue l'agglomération pointoise et le littoral touristique sud.

2e chute du Carbet, Capesterre-Belle-Eau © A. Chopin « La Guadeloupe vue du ciel »

La distribution de la ressource depuis la Basse-Terre vers les secteurs déficitaires de Grande-Terre, des Saintes et de la Désirade s'effectue par des conduites sur lesquelles les pertes sont très importantes et liées notamment à un manque d'entretien et de suivi des réseaux. Cette insuffisante régulation se traduit par des pénuries sévères et dommageables tant pour les milieux que pour les activités humaines et s'accompagne d'une grande disparité du prix de l'eau d'une commune à l'autre. Il faut noter de plus qu'aucun captage destiné à la production d'eau potable ne dispose de périmètre de protection.

Le territoire est marqué par un mauvais fonctionnement général des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées. Beaucoup d'infrastructures d'assainissement ne sont ainsi pas conformes à la réglementation et créent des pollutions importantes générant des problèmes de salubrité publique, notamment par :

- ✓ des stations d'épuration vieillissantes et sous dimensionnées ;
- ✓ des dispositifs d'assainissement autonome inadaptés dont les effets négatifs sont amplifiés par le développement de l'habitat diffus;
- ✓ de nombreuses micro et mini stations d'épuration mal dimensionnées et entretenues.

Les enjeux relatifs à la politique de l'eau relèvent notamment de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement de la Gestion de l'Eau (SDAGE) élaboré en 2009 pour la période 2010 - 2015, dont les orientations devraient permettre d'atteindre les objectifs de bon état fixés par la directive cadre sur l'eau.

#### • L'exploitation du sous-sol (hors eau)

17 carrières sont actuellement en activité en Guadeloupe pour 121,35 ha autorisés pour l'exploitation des matériaux, dont la destination privilégiée reste le secteur du BTP fortement demandeur pour répondre à une demande croissante de constructions.

La hausse des consommations observée ces dernières années devrait se prolonger et semble pouvoir trouver un niveau satisfaisant de ressource pour y répondre. Il convient néanmoins de souligner la part d'incertitude sur la taille, la qualité et les possibilités d'exploitation des gisements potentiels identifiés, notamment par leur localisation partielle au sein de zones protégées. Enfin, les deux sites présentant une importance particulière par le volume produit et la superficie occupée (sur les communes de Deshaies et de Gourbeyre) arriveront en 2011 au terme de leur autorisation d'exploiter. Face à cette situation d'urgence, plusieurs études ont été lancées afin de mesurer toutes les possibilités d'extension et de création de carrières, ou d'alternatives telles que de nouvelles importations de matériaux.

### • Une consommation énergétique très carbonée

La production d'électricité pour l'ensemble de la Guadeloupe provient actuellement en majorité des ressources fossiles importées (pétrole et charbon), dont la consommation croissante relève prioritairement des secteurs des transports, de l'industrie et de l'habitat (la Guadeloupe se différenciant des autres Dom par l'importance du secteur résidentiel).

L'archipel bénéficie cependant d'une situation géographique particulièrement favorable au développement des énergies renouvelables, dont la part augmente et se diversifie : 14,7 % en 2008 contre 2 % en 1998. Le bouquet de ressources naturelles comprend :



© A. Chopin « La Guadeloupe vue du ciel »

- La **géothermie**, qui constitue la ressource la plus productive et dont la centrale de Bouillante présente un projet de développement ;
- L'utilisation de la **bagasse**, en cogénération avec le charbon à la centrale thermique du Moule. Son potentiel de développement est cependant limité par le volume de production de canne à sucre ;
- ∠ L'éolien, déjà bien implanté, et le photovoltaïque, qui disposent d'un potentiel mais dont les projets émergent lentement;
- ✓ L'hydraulique, limité dans son développement par son impact écologique important, à l'exception toutefois de turbines intégrées aux canalisations d'eau d'irrigation. La valorisation des courants sous marins n'est pas encore développée, mais des projets existent.

L'expérimentation de technologies innovantes, le soutien au pôle de compétitivité Synerg'île<sup>11</sup> et l'implication des collectivités participent au développement des énergies renouvelables, dont le poids sur les objectifs d'autonomie énergétique et de préservation du climat sera d'autant plus renforcé que le champ des économies d'énergie sera davantage mis en avant, notamment sur le plan des déplacements.

#### • Le retard en matière de gestion des déchets

Dans un contexte d'augmentation continue de la production de déchets ménagers, l'état des lieux en matière de gestion reste alarmant en Guadeloupe : retard pour la mise en conformité des installations d'élimination des déchets encore en service, peu d'unités nouvelles de traitement ou de valorisation, opérations de collectes sélectives encore peu efficaces et insuffisantes, nombreux dépôts sauvages.

La révision du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) en 2008 permet d'identifier les actions à court et moyen termes visant plusieurs approches pour une meilleure gestion des déchets, par notamment leur réduction à la source et une valorisation de la matière.

Ce plan est concomitant à d'autres dispositifs : Plan Régional d'Elimination et de Gestion des déchets dangereux (PREGEDD) validé en 2007 et Plan de Gestion Départementale des Déchets du BTP, approuvé en 2008.

#### Pollution des sols

Environ 5 000 ha de SAU sont contaminés par les pesticides, notamment la chlordécone, largement utilisée avant son interdiction il y a quelques années dans la culture de la banane. Cette pollution est source de contamination des eaux, des organismes aquatiques et de certaines productions cultivées sur ces sols. Depuis 2001, un groupe régional d'étude de produits phytosanitaires (GREPP), co-animé par la DAF et la DIREN, pilote un important programme d'actions d'évaluation et de gestion sur les pollutions par les produits phytosanitaires.

<sup>11-</sup> technologies éco-efficientes en milieu insulaire tropical à risques

# **Bibliographie**

- INSEE Antilles Guyane, Tableaux économiques Régionaux, 2009-2010
- Préfecture et DDE Guadeloupe, Point de vue des services de l'Etat, révision du SAR, mars 2008
- Conseil Régional Guadeloupe, projet de SAR révisé, document de travail, avril 2010
- IEDOM, rapport annuel 2009 Guadeloupe, édition 2010
- IEDOM, rapport annuel 2007 Guadeloupe, édition 2008
- Préfecture, Conseil Régional et Conseil Général Guadeloupe, contrat de projets Etat Région Guadeloupe 2007 / 2013
- Conseil Régional Guadeloupe, schéma régional de développement économique (SRDE), diagnostic
- DDE Guadeloupe, rapport du Conseil départemental de l'habitat, octobre 2009
- DDE Guadeloupe, cellule stat., logement social de Guadeloupe, mars 2010
- Comité de bassin de la Guadeloupe, *Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux (SDAGE) 2010-2015* , novembre 2009
- DRIRE Antilles-Guyane, BRGM, Préparation du Schéma des carrières de la Guadeloupe, janvier 2009